



MODALITÉS D'INSCRIPTION ADULTE

SAISON 2024-2025

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ
Dossier complet à remettre en main propre à un responsable du club

Vérifiez que vous disposez (cases à cocher) :

- Du formulaire d'adhésion dûment rempli
- Du certificat médical de moins de 6 mois de non contre-indication à la pratique du badminton (**uniquement en cas de réponse positive à l'une des questions du questionnaire de santé**) **ou** du questionnaire médical et de l'attestation, remplis et signés (**uniquement en cas de réponse négative à toutes les questions**).
- De l'acquiescement du montant de l'adhésion > **chèque à l'ordre d'USCD badminton** (merci de préciser au dos du chèque : "inscription USCD" + nom(s) de(s) l'adhérent(s))
- De la **charte d'utilisation des volants** signée
- Du **règlement de vie** **ET** du document "**vie du club**" signés

REMP LISSEZ EN LETTRES CAPITALES ET SIGNEZ

- Renouvellement licence à l'USCD n° (8 chiffres)
- Nouvelle licence Nom de l'ancien club :
- Agent SNCF ou ayant droit (précisez :) N° caisse de prévoyance SNCF :

Civilité : Mme M. Nationalité :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Adresse :

CP : Ville : Tél :

Email (obligatoire) : Profession :

Nom, prénom, adresse et tél d'une personne à contacter en cas de souci :

ATTENTION : En adhérant à l'USCD section badminton, j'accepte son règlement intérieur et je m'engage à le respecter. Le soussigné déclare adhérer à l'assurance "responsabilité civile et individuelle accident" proposée par la Fédération Française de Badminton et avoir pris connaissance des garanties complémentaires et des informations relatives à la notice d'assurance.

Faire précéder votre signature de la mention "lu, compris et accepté" Le / /
(Signature obligatoire du licencié)

Les licenciés ont la possibilité de ne pas adhérer au contrat "individuel accident" proposé par la Fédération. Les garanties sont décrites dans le document ci-après. Le prix de l'option de base incluse dans la licence est de 0,32 € TTC par année de licence. Je peux ne pas y adhérer et le signifier par écrit auprès de mon club à l'aide du formulaire de refus mis à ma disposition (procédure obligatoire). La souscription d'une option complémentaire A ou B se fait à l'aide du bulletin d'adhésion individuelle téléchargeable depuis le site internet de la FFBaD : www.ffbad.org/pratiquer-se-licencier-assurance



TARIFS INSCRIPTION USCD

SECTION BADMINTON SAISON 2024-2025

Compte tenu du vote lors de la dernière Assemblée Générale de la section badminton qui s'est tenue le 28 juin 2024 à Dijon, les tarifs appliqués pour toutes inscriptions durant la saison sportive 2024-2025 sont les suivants :

COTISATION USCD ADULTE "ALL INCLUSIVE"(tous créneaux)

1) Entraînements dirigés :

Gymnase des Bourroches : **JEUDI 19h30-21h00** (avec Florian AGNUS)

2) Jeu libre :

Gymnase des Bourroches : **MARDI 20h00-22h45, JEUDI 21h-22h45, VENDREDI 19h30-22h30, SAMEDI 9h-12h30**

Gymnase de Dunant : **MARDI 20h-22h45 et VENDREDI 18h-20h30, DIMANCHE 14h-18h30** (en partenariat avec l'ASCM)

Licence fédérale + assurance + abonnement magazine + cotisation USCD	
Plein tarif adulte(*)	120 €
Tarif personnel SNCF, chômeur, étudiant (*) > joindre un justificatif	103 €

(*) Un **complément de 45 euros** sera dû par les adultes participant à l'**entraînement dirigé (nombre de places limité)** par un professionnel de la discipline.

COTISATION USCD ADULTE "DECOUVERTE"

Jeu libre uniquement :

Gymnase de Dunant : **MARDI 20h-22h45 et VENDREDI 18h-20h30, DIMANCHE 14h-18h30** (en partenariat avec l'ASCM)

Gymnase des Bourroches : **SAMEDI 9h-12h30**

Licence fédérale + assurance + abonnement magazine + cotisation USCD	
Plein tarif adulte	69 €
Tarif personnel SNCF, chômeur, étudiant > joindre un justificatif	64 €

IMPORTANT :

- 1) une déduction de **15 €** sur la licence saison 2024-2025 sera accordée en cas de souscription à une licence estivale en 2024.
- 2) toute inscription réalisée entre le 1^{er} février et le 30 avril 2025 comprendra la moitié de la cotisation USCD badminton et l'intégralité du coût de la licence fédérale.
- 3) une licence estivale pourra être prise entre le 1^{er} mai et le 31 août 2025, moyennant le prix de **30 €**.

LES RÈGLES TARIFAIRES :

- > **Tarif "famille"** à partir de 2 personnes vivant sous le même toit. Somme des tarifs et application sur le total de 10 % de réduction pour 2 personnes, 20 % pour 3 personnes, 30 % pour 4 personnes, etc. (voir exemples ci-après)
- > **Les cotisations "découverte" ne bénéficient d'aucune remise.**

- Exemple pour 2 adultes plein tarif tous créneaux : $120 \text{ €} + 120 \text{ €} = 240 \text{ €}$
 $240 \text{ €} \times 10 \% = 24 \text{ €}$ (montant de la réduction) soit un coût total d'inscription de $240 \text{ €} - 24 \text{ €} = 216 \text{ €}$.
- Exemple pour 1 adulte plein tarif tous créneaux, 1 enfant de 7 ans tous créneaux et 1 enfant de 13 ans tous créneaux :
 $120 \text{ €} + 69 \text{ €} + 103 \text{ €} = 292 \text{ €}$
 $292 \text{ €} \times 20 \% = 58,40 \text{ €}$ (montant de la réduction) soit un coût total d'inscription de $292 \text{ €} - 58,40 \text{ €} = 233,60 \text{ €}$.
- Exemple pour 1 adulte plein tarif tous créneaux, 1 enfant de 7 ans tous créneaux et 1 enfant de 13 ans loisirs :
 $120 \text{ €} + 69 \text{ €} = 189 \text{ €}$ plus 64 € (non remisé)
 $189 \text{ €} \times 10 \% = 18,90 \text{ €}$ (montant de la réduction) soit un coût total d'inscription de $189 \text{ €} - 18,90 \text{ €} + 64 \text{ €} = 234,10 \text{ €}$.

Catégories d'âge :

ADULTES	SENIOR (19 à 35 ans) né(e) entre 1991 et 2006	VÉTÉRAN (plus de 35 ans) né(e) en 1990 et avant
----------------	--	--



GdB

Certificat médical de non contre-indication

Formulaire 01

adoption : CEx du 25 et 26 mai 2024
entrée en vigueur : 1^{er} septembre 2024
validité : permanente
secteur : Performance sociale
remplace : Chapitre 02.01.F1-2023/1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

ENGAGEMENT DU JOUEUR POUR LE CERTIFICAT MEDICAL

Le badminton est un sport qui peut solliciter intensément les systèmes cardiovasculaire et respiratoire. Cette activité physique particulière doit donc inciter le médecin à la prudence pour la délivrance de ce certificat. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense existe chez les séniors et aussi chez les plus jeunes.

Le présent certificat doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins.

La commission médicale de la FFBAD rappelle l'utilité :

- d'un interrogatoire soigneux sur les antécédents personnels et familiaux, à la recherche de facteurs de risques : Symptômes cardiaques, palpitations, essoufflement anormal, fatigue intense après un effort, anomalies du bilan lipidique, hypertension artérielle, diabète, obésité et antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire.
- d'un examen clinique attentif.
- d'un électrocardiogramme de repos de dépistage à partir de l'âge de 12 ans.

Seul le Médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique, etc. en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque après en avoir apprécié l'importance.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique du badminton. Je ne saurais ainsi me retourner contre la FFBAD pour ces motifs. Je sollicite donc une licence pour la pratique du badminton, y compris en compétition.

Fait le à
*(Signature du joueur ou de son représentant légal,
précédée de la mention « lu et approuvé »)*

La signature de cet engagement est obligatoire, le modèle ci-dessous est recommandé.

Certificat médical

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour

Nom Prénom

né(e) le : / /

et, après avoir pris connaissance des recommandations émises par la FFBAD ci-dessus, je certifie que son état de santé ne présente pas de contre-indication à la pratique du badminton, y compris en compétition.

Fait le à Signature et cachet du médecin examinateur

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents dégage la responsabilité de la FFBAD.



QUESTIONNAIRE DE SANTE « SPORTIF MAJEUR » PRÉALABLE A L'OBTENTION OU AU RENOUELEMENT DE LA LICENCE D'UN MAJEUR AUPRÈS DE LA FFBaD

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON.
Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Depuis les 12 derniers mois	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A ce jour	OUI	NON
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



ATTESTATION

Je soussigné(e),

NOM : _____

PRÉNOM : _____

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé « Sportif majeur » et a répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature :



CHARTRE D'UTILISATION DES VOLANTS

À SIGNER IMPÉRATIVEMENT PAR LE LICENCIÉ

Cette saison, les volants sont fournis par le club. Il s'agit d'un avantage non négligeable dont je prends conscience. Aussi, je m'engage à respecter les règles suivantes :

- Je m'échauffe avec un volant d'échauffement mis à disposition dans le carton.
- Je ne prends qu'un volant neuf par terrain, et ne le renouvelle que si nécessaire.
- J'utilise donc le volant de manière raisonnée et ne le change pas à la moindre plume cassée.
- Je me sers dans le tube mis à disposition uniquement pour l'entraînement et les jeux libres : **les volants pour mes tournois restent à ma charge.**
- Lorsque le volant est suffisamment usagé, je le place de façon ordonnée dans la boîte compo'plumes (en carton) mise à disposition dans le gymnase par le club, pour contribuer au recyclage des déchets. **Plus aucun volant ne sera jeté dans les poubelles.**
- J'ai bien conscience que si la consommation de volants est excessive et trop lourde financièrement pour le club, cette mesure ne sera pas reconduite la saison prochaine.

Signature



RÈGLES DE VIE

"5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions"

Une simple phrase qui résume très bien le badminton, et les sensations que l'on éprouve dès les premiers volants. Alors, que vous soyez débutants ou joueurs confirmés, fans du volant ou simples curieux, bienvenue à tous. Vous trouverez au Club tout ce dont vous avez besoin pour pratiquer le badminton en loisir ou de façon plus intensive : des terrains, des partenaires, mais surtout de la convivialité et de la bonne humeur. Car chez nous, le badminton est avant tout un plaisir !

Fonctionnement du club

Le club met à votre disposition des créneaux tout au long de la semaine. Vous avez à votre disposition **12 terrains** pour jouer (7 terrains dans le gymnase des Bourroches et 5 terrains dans le gymnase de Dunant que nous partageons avec l'ASCM, les mardi, vendredi et dimanche).

- Pour les adhérents selon la formule "cotisation USCD all inclusive", vous venez quand vous le désirez dans la semaine, durant les créneaux qui vous sont réservés, sans limitation de temps.
- Pour les adhérents "cotisation USCD découverte", l'accès aux gymnases sera possible sur les créneaux suivants (sauf réquisitions éventuelles), à savoir :
 - au gymnase des Bourroches : le samedi matin de 9h à 12h30 ;
 - au gymnase de Dunant : le mardi de 20h à 22h45, le vendredi de 18h à 20h30 et le dimanche de 14 h à 18h30 (en partenariat avec l'ASCM).

En fonction de l'affluence, jouez 1 seul set puis libérez la place.

Que vous soyez sans partenaire ou à plusieurs, n'hésitez pas à partager des volants avec les autres membres du club. Il est recommandé de se lancer dans des échanges, puisque tous les niveaux de jeu sont représentés, ce qui permet à chacun de trouver le jeu adapté à son niveau, de s'amuser et de faire de nouvelles connaissances. S'il s'agit de votre première année au club ou de votre première licence, vous disposez de **3 séances pour essayer** le badminton : vous devez vous renseigner sur le registre d'essai et signer la fiche d'inscription pratiquant à l'essai (pour plus d'info, consultez un responsable du club) ; au-delà vous devrez nous retourner le dossier d'inscription complet.

Pour le bon fonctionnement, le club limite le nombre d'adhérents et se réserve le droit de le faire évoluer au cours de la saison.

En cas de comportement inadapté à la pratique de notre sport et suite aux décisions prises par la commission discipline, des sanctions pourront être prises à l'encontre du ou des joueurs/joueuses. La décision de la commission discipline est insusceptible de recours.

Horaires

Certains créneaux adultes connaîtront des périodes de forte affluence : pensez à libérer les terrains pour permettre à chacun de jouer un minimum (dans ce cas, 1 seul set sera joué et libérer sa place ensuite).

A certaines dates, l'accès au gymnase ou les horaires seront modifiés (par exemple lors des rencontres Interclubs).

Ces changements vous seront indiqués sur notre site internet <https://uscd-bad.com> et sur  USCDBadminton.

L'heure de fin de créneau indiquée suppose que la salle soit libérée et propre (bouteilles vides jetées à la poubelle et volants usagés placés dans la boîte compo/plumes selon la charte d'utilisation des volants) à cet horaire précis. Pensez donc à vous arrêter de jouer suffisamment tôt avant l'horaire indiqué pour permettre le rangement du matériel et votre douche si vous le souhaitez.



RÈGLES DE VIE

(suite)

Equipement du joueur

Il est à votre charge. Les responsables sont à votre disposition pour vous conseiller sur un choix approprié de raquette ou autre. De même, notre partenaire **TRINISPORT** (2 rue Jules Forey à Dijon) vous offre un large choix de raquettes, chaussures, grips, etc... à des tarifs préférentiels réservés aux licenciés du club, sur **présentation de la licence**. Un rouleau de cordage acheté par le club est disponible dans ce magasin, **seule la main d'œuvre est à payer**.

Les poteaux et filets vous sont prêtés par le club. Alors respectez et faites respecter leur utilisation et rangement. **Pour les tournois, des volants sont en vente dans le club à tarifs préférentiels, renseignez-vous auprès des dirigeants pour en acquérir. Pour les entraînements dirigés et le jeu libre, les volants sont fournis par le club.**

Compétitions

L'adhésion au club entraîne l'affiliation à la Fédération Française de Badminton (FFBad). À ce titre, les joueurs du club peuvent participer à différentes compétitions individuelles ou par équipes, et ce quel que soit le niveau de jeu du joueur, débutant au plus aguerri.

Les dates des tournois seront indiquées sur le site <https://badnet.org>

ATTENTION, étant licencié dans un club affilié, vous vous engagez à **respecter le Règlement Général Officiel des Compétitions** : à ce titre, la participation à des manifestations organisées par des clubs ou associations non affiliées à la FFBad **est interdite**, des sanctions pouvant être appliquées ! N'hésitez pas à lire ce règlement sur le site <https://www.ffbad.org>

- **INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS :**

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur notre site, en cliquant sur COMPÉTITIONS : regardez les étapes en bas de page.

- **CONTRÔLE ANTIDOPAGE :**

Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,

- Article L.232-10-3 : "Il est interdit à toute personne de se rendre complice ou de tenter de se rendre complice d'une violation des règles relatives à la lutte contre le dopage."

- Article L.232-12 : "Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage qui peut donner délégation aux agents placés sous son autorité hiérarchique. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 peuvent procéder à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'usage de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. Lorsqu'elles ont la qualité de médecin, ces personnes peuvent procéder à des examens médicaux cliniques."

Assurance

L'adhésion à l'USCD section badminton vous fait bénéficier automatiquement de l'assurance fédérale GENERALI, couvrant la pratique du badminton en loisir et en compétition. Les conditions d'assurance sont décrites avec le feuillet joint. Vous avez la possibilité de cotiser en option à des garanties complémentaires (feuillet joint).

Pour toute question relative à l'assurance GENERALI : Rendez-vous sur la page internet : www.ffbad.org/la-ffbad/l-assurance/ ou contacter AIAC Courtage 14 rue de Clichy, 75009 PARIS
N° VERT : 0 800 886 486 / Tél. : 05 59 23 14 27 - E-mail : assurance-ffbad@aiac.fr.



RÈGLES DE VIE (suite)

Quelques petites règles

- **Tenue** : Seules les chaussures de sports en salle ou à semelles non marquantes sont autorisées sur les courts. Les joueurs devront porter une tenue adaptée à la pratique du badminton.
- **Matériel** : Au gymnase des Bourroches, les poteaux se trouvent dans le local prévu à cet effet. Les filets sont rangés dans l'armoire menuisée badminton. En début de séance, les premiers joueurs doivent monter les 7 terrains. Au gymnase de Dunant, les poteaux sont à la disposition des joueurs sur le râtelier à poteaux et les filets sont rangés dans le local dédiés aux filets. La participation de tous vous permettra de jouer plus longtemps. Au fur et à mesure, les joueurs libérant un terrain qui ne sera plus utilisé doivent le démonter et ranger le matériel dans les locaux prévus à cet effet.
- **Occupation** : Quand l'affluence devient importante et que des adhérents attendent hors des terrains, pensez à privilégier le double au simple. N'enchaînez pas les matchs et permettez aux autres de profiter également des créneaux ! Jouer plusieurs fois un seul set permet à tous de jouer !

Décharge en cas de perte ou de vol

La responsabilité de l'USCVD section badminton ne saurait être engagée, en cas de perte ou de vol de biens personnels, durant les activités de loisirs ou au cours d'une compétition de badminton.

Signature



VIE DU CLUB

Formations sportives

Merci de cocher les cases correspondantes si vous avez une ou des formation(s) ou si vous souhaitez être formé(e)

	Entraîneur bénévole EB1	Entraîneur bénévole EB2	Gestion et Organisations de Compétitions (≥ 16 ans)	Arbitre (<18 ans -> "jeune arbitre")	Juge-Arbitre
Je suis formé(e)				grade :	grade :
Je souhaite être formé(e)				grade :	grade :

Investissement dans la vie du club

- Je souhaite intégrer une équipe d'interclubs (mon dernier classement connu : /..... /.....).
- Je souhaite participer à l'encadrement des jeunes / des adultes.
- Je souhaite m'investir dans l'organisation du club.
(ex : communication, organisation de compétition, animation...)

Autorisation diffusions photographie

L'USCD badminton utilise son site www.uscd-bad.com, Facebook et Instagram pour communiquer. À ce titre, des photographies des joueurs ou informations peuvent être prises et mises en ligne :

- Je ne souhaite pas qu'une photographie et/ou des informations me représentant soi(en)t publiées sur ces médias.
- Je n'ai pas d'avis sur le sujet pour le moment et j'accepte donc qu'une (ou plusieurs) photographie(s) non dégradante(s) me représentant soi(en)t publiées sur ces médias. Le cas échéant, je demanderai au Président du Club de procéder à leur retrait dans les plus brefs délais.

L'USCD badminton s'engage à respecter les données privées des adhérents mais ne saurait être tenue responsable de l'utilisation des données transférées à la FFBad.

Autorisation diffusion identité

- Je ne souhaite pas que l'on puisse accéder à ma fiche de résultat personnelle, j'ai conscience que ma participation à au moins une compétition officielle me fera apparaître dans les résultats de compétition et dans le classement de la Fédération conformément au règlement général des compétitions.
- Je n'ai pas d'avis sur le sujet pour le moment.



VIE DU CLUB (suite)

Site internet, Facebook et Instagram

Toutes les informations sur le club (organisation de tournois, tournois, soirées, **horaires de fermetures, changements d'horaires pendant les vacances**, etc...) sont disponibles sur notre site, Facebook et Instagram ainsi que les coordonnées des membres du bureau ; alors n'hésitez pas à vous abonner à nos pages FB et Insta et regarder régulièrement le site !!

<https://uscd-bad.com>



/ USCDbadminton



uscd.badminton

NEWSLETTER

J'accepte de recevoir les actualités de l'USCD sur mon mail (changements d'horaires, événements...)

Date

Signature



ASSURANCE

Résumé des contrats GENERALI n° AN987 507 et EUROP Assistance n° 58.223.892

VOUS ÊTES LICENCIÉ(E) À LA FFBaD, VOTRE LICENCE COMPREND :

1/ une garantie Responsabilité Civile obligatoire : Incluse dans la licence, elle vous assure pendant la pratique de votre activité sportive FFBaD contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Tous les détails sur le site internet de la FFBaD.

2/ une garantie Accident Corporel non obligatoire :

La FFBaD attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Dans ce cadre, la FFBaD propose à ses licenciés trois formules d'assurance :

- Une garantie « Accident Corporel de base » incluse dans la licence ;
- Deux options complémentaires A et B permettant d'augmenter les montants garantis par la garantie de base.

Le détail de ces garanties vous est présenté ci-dessous et dans les notices d'information GENERALI référencées « Assurance FFBaD » en libre consultation sur le site internet de la FFBaD.

Garantie Accident Corporel de base (0,32 € TTC)

NATURE DE LA GARANTIE ACCIDENT	MONTANTS GARANTIS		
	LICENCIÉS	DIRIGEANTS	ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU
Décès	10.000 €	20.000 €	40.000 €
Déficit Fonctionnel Permanent	30.000 € / pers. x taux d'invalidité	40.000 € / pers. x taux d'invalidité	80.000 € / pers. x taux d'invalidité
Indemnité Journalière en cas d'arrêt de travail	néant	néant	Maximum 60 € par jour pendant 365 jours au plus, franchise 7 jours
Frais de traitement (1)	1.500 € par sinistre		
Premier appareillage non pris en charge par la Sécurité Sociale	100 € par victime et par accident		
Dépassements d'honoraires (1)	Maximum 250 € par sinistre		
Hospitalisation	100% du forfait hospitalier		
Optique (1)	350 € par bris		
Soins dentaires et prothèses (1)	1.000 € par sinistre		
Frais de remise à niveau scolaire	50 € par jour, maximum 60 jours après application d'une franchise de 10 jours		
Centre de traumatologie sportive (1)	Maximum 4.500 €		
Remboursement cotisation club et licence suite à accident corporel couvert par le contrat et entraînant un arrêt total d'activité sportive médicalement justifié.	Sur justificatifs: max 250 € par sinistre. Remboursement au prorata de la période de non activité Franchise relative de 3 mois		

(1) Sous déduction des prestations servies par la Sécurité Sociale et les mutuelles complémentaires, dans la limite des frais réels.

Assistance rapatriement Prestations délivrées par EUROP Assistance contrat n°58.223.892 appelez le +33.(0)1.41.85.81.02	Rapatriement : frais réels Frais médicaux à l'étranger (1) : 152.500 €
--	--

OPTIONS A et B COMPLÉMENTAIRES à la garantie de base :

Les options vous permettent d'améliorer votre couverture d'assurance et ainsi d'être encore mieux protégé lors de la pratique de votre sport. Les montants indiqués dans le tableau **se substituent** aux montants de la garantie de base.

NATURE DES DOMMAGES	OPTION A 10,12 € TTC	OPTION B 19,62 € TTC
Décès	20.000 €	40.000 €
Déficit Fonctionnel Permanent	40.000 €	80.000 €
Indemnités journalières (après application d'une franchise de 7 jours)	30 € par jour pendant 365 jours	60 € par jour pendant 365 jours

Attention : Si les options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

MODALITES D'ADHESION AU CONTRAT :

Le licencié ayant postulé à la licence FFBaD est couvert automatiquement au titre des garanties de base du contrat qui lui sont applicables. Il peut refuser d'adhérer à la garantie de base "accident corporel" par écrit (procédure obligatoire), directement auprès de son club et à l'aide du document "refus des garanties accident corporel" en ligne sur le site internet de la FFBaD. S'il désire bénéficier d'une garantie plus étendue au travers des options complémentaires A ou B, le licencié devra utiliser le bulletin d'adhésion dédié et en ligne sur le site internet de la FFBaD. Le complément de prime dû à l'augmentation des garanties sera réglé directement auprès d'AIAC Courtage, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 09.

VIE DU CONTRAT D'ASSURANCE :

Le contrat se compose du présent formulaire de demande de licence et des notices d'information référencées « Assurance FFBaD » dont le licencié reconnaît avoir reçu un exemplaire.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES/DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFBaD et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où la licence FFBaD pour la saison en cours n'est plus valide.

ASSUREUR : GENERALI IARD, SA au capital de 59.493.775 €, Entreprise régie par le code des assurances – 7 Bd Haussmann 75456 PARIS Cedex 09 – RCS PARIS 552062663 - Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel 61 rue Taitebout - 75436 PARIS Cedex 09.

Les relations précontractuelles et contractuelles sont régies par la Loi Française. La langue des relations précontractuelles et contractuelles est le français.

MODALITES D'EXAMEN DES RECLAMATIONS :

En cas de désaccord, vous pouvez adresser une réclamation écrite avec le motif du litige et les références du dossier à : GENERALI – SERVICE RECLAMATIONS – 7, Boulevard Haussmann – 75456- PARIS Cedex 09.

INFORMATION SUR LE CONTRAT :

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez :

AIAC courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris

N° VERT : 0 800 886 486

Assurance-ffbad@aiac.fr

Les résumés des contrats sont téléchargeables depuis le site internet de la FFBaD – www.ffbad.org - rubrique assurance. Les contrats sont consultables à la Fédération, 9-11 avenue Michelet, 93583 Saint-Ouen Cedex.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident en ligne que vous trouverez sur le site internet de la FFBaD (rubrique assurance). Un accusé réception comprenant un numéro de dossier et la procédure à suivre pour le meilleur traitement de votre dossier vous seront immédiatement communiqués par Email.

Pour faire appel à EUROP ASSISTANCE : **appelez le +33.(0)1.41.85.81.02.**

Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable d'Europ Assistance.



Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat d'assurance, contactez le courtier d'assurance de la fédération : AIAC courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris,

N° VERT : 0 800 886 486/ Tel : 05.59.23.14.27 ou par Email : Assurance-ffbad@aiac.fr



GENERALI
Solutions d'assurances